



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Paule DELMAS (représentant M. Alain RUBY), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Gérard MEZZADRI (pouvoir de M. Alain FONTAINE), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

M. Hervé HOCQUARD,
M. Alain RUBY, représenté par Mme Paule DELMAS
M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Alain FONTAINE, donne pouvoir à M. Gérard MEZZADRI,

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 septembre 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour :

2006.09.06 Transformation d'un poste d'agent technique en poste d'agent technique qualifié

- M. MERTIAN DE MULLER, rapporteur donne lecture de la délibération.

Le service environnement du Grand Parc a été constitué d'une part d'agents transférés par les communes lors de la création du Grand Parc et d'autre part d'agents recrutés directement par le Grand Parc.

Initialement, l'organisation de ce service répondait à un découpage géographique, commune par commune.

Depuis 2004 et surtout 2006, la communauté de communes a procédé à une harmonisation des marchés de collecte pour progressivement les regrouper en un seul. L'organisation par territoire n'étant plus pertinente, le service a été réorganisé en juillet 2006 par nature d'activité : collecte en porte-à-porte, collecte en apport volontaire, traitement, communication et accompagnement du geste de tri.

Dans le cadre de cette réorganisation, un des postes qui correspondait aux fonctions d'agent technique a été redéfini pour améliorer la gestion quantitative et qualitative de la collecte des déchets :

- suivi des réclamations des habitants dans le cadre du contrôle d'exécution du marché de collecte en porte-à-porte,
- réception des appels des habitants de Versailles pour les prises de rendez-vous de collecte des encombrants,
- préparation des bilans des tonnages collectés en vue de l'analyse de l'exécution des prestations,
- préparation des procédures de prise en charge des dépôts sauvages,
- correspondant informatique du Grand Parc,
- contrôle du service exécuté en matière de facturation,
- livraison de sacs dans les communes et maintenance de bacs.

Il vous est donc proposé de transformer ce poste en poste d'agent technique qualifié.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

- 1- Crée un poste d'agent technique qualifié,
- 2- Supprime un poste d'agent technique.

Cat.	cadre d'emplois	Total	Dont pourvus	Délibération	Nouveau total
A	Directeur général des services	1	1		1
	Attaché territorial	3	3		3
	Emploi spécifique	1			1
	Ingénieur territorial	5	5		5
B	contrôleur de travaux	2	2		2
	Rédacteur	3	3		3
	Technicien supérieur	1	0		1
C	Adjoint administratif	2	2		2
	Agent administratif	7	7		7
	Agent de maîtrise	3	3		3
	Agent technique qualifié	0		+1	1
	Agent technique	2	2	-1	1
Total		30	24	0	30
				(création nette)	

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 28 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,

10.10.06

Pascal Guéant
Directeur général des services